

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/04/2011

Réception par le Prefet : 19/04/2011

Publication : 21/04/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-4-2-5

Séance du vendredi 15 avril 2011

UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE PROROGATION DE LA DUREE DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2010-4-2-3 du 7 décembre 2010 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de proroger le délai de validité du solde de la subvention d'investissement de 74 400 € concernant l'acquisition d'équipements par le Laboratoire de Physique et de Spectroscopie Electronique et autorise son versement à l'Université de Haute-Alsace,
- Précise que les crédits de paiement sont prélevés sur le Programme F225 – chapitre 204 – fonction 93 – nature 204178 du budget départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions